

Question : Les morts peuvent-ils nous entendre et sont ils informés de notre situation ?

C'est en effet ce qui ressort des différentes traditions rapportées et le Prophète (que la prière et la paix d'Allah soient sur lui) est le premier informé de la situation de sa Communauté : Al Bazzar rapporte selon une chaîne de transmission dont les maillons sont des narrateurs du **Sahih** (Authentique), d'après Ibn Mess'oud (qu'Allah l'agrée), un hadith où le Prophète (que la prière et la paix d'Allah soient sur lui) a dit : **« Ma vie est un bien pour vous, vous y faites des choses nouvelles et il vous arrive des choses nouvelles, puis lorsque je décéderai, mon décès sera un bien pour vous, car vos œuvres me seront exposées. Si j'y vois quelque bien, je louerai Allah et si j'y vois quelque mal, j'implorerai le pardon pour vous »**.

L'Imam Qourtoubi a dit selon les propos d'Ibn Moubarak qui a dit : « Un homme des Ansar nous a rapporté selon Manhal ibn Amrou qui a entendu Sa'id ibn El Moussayeb dire : « Il n'y a pas un jour qui passe sans que ne soient exposées au Prophète (que la prière et la paix d'Allah soient sur lui) les œuvres de sa communauté matin et soir, il les reconnaîtra par leurs traces et leurs œuvres et c'est pour cette raison qu'il témoignera à leur sujet. Allah (qu'Il soit Glorifié et Exalté) dit : **« Et qu'en est-il lorsqu'on fera venir pour chaque communauté un témoin et que tu viendras en tant que témoin pour cette communauté »** Il dit : « Il a été vu précédemment que les œuvres sont élevées à Allah le jeudi et le lundi, et présentées aux prophètes (sur eux la paix) ainsi qu'aux pères et mères le vendredi, et il n'y a pas de contradiction en cela puisqu'il est possible que notre Prophète (que la prière et la paix d'Allah soient sur lui) soit particularisé par le fait que cela lui est exposé tous les autres jours avec le vendredi pour les prophètes (sur eux la paix) » **Fin de citation de l'Imam Qourtoubi.**

On a demandé à l'Imam Souyouti : « Est-ce que les morts sont au courant de la visite des vivants et de qui ils sont ? Et est-ce que les morts entendent les vivants et ce qu'ils disent à leurs sujets ? »

Il répondit : « Il s'agit là d'une question fondamentale que peu de gens doués abordent, je vais donc rapporter les hadiths et les dires des compagnons (Athar) à ce sujet. Concernant la première question, oui en effet ils sont au courant de cela, il est rapporté par Ibn Abi Dounia dans le livre **Al Qoubour** selon le hadith de Aïcha (qu'Allah l'agrée) qui a dit que le Prophète (que la prière et la paix d'Allah soient sur lui) a dit : **« Il n'y a pas une personne qui visite la tombe de son frère et qui s'assoit auprès de lui sans qu'il ne reste en sa compagnie et lui répond jusqu'à ce qu'il se lève. »**

Il est rapporté par Ibn Abd barr dans **Istidhkar wa Tamhid** selon Ibn 'Abbas (qu'Allah l'agrée) qui a dit que le Prophète (que la prière et la paix d'Allah soient sur lui) a dit : **« Il n'y a pas une personne qui passe près de la tombe de son frère croyant qu'il connaissait en ce monde et qu'il le salue sans que celui-ci ne le reconnaisse et lui rende à son tour le salut »**. (Authentifié par Abou Mohamed Abdelhaq)

Il est rapporté par Ibn Abi Dounia selon Abou Houeyra (qu'Allah l'agrée) qui a dit : « Si une personne passe près de la tombe de quelqu'un qu'il a connu et qu'il le salue alors celui-ci répond à son salut et le reconnaît à son tour et s'il passe près de la tombe de quelqu'un qu'il ne connaît pas et qu'il le salue, il répond alors à son salut »

Il est rapporté selon Mohamed Ibn Wasi' qu'il a dit : « Il m'a été rapporté que les morts sont au courant de ceux qui les visitent le vendredi ainsi que le jour d'avant et le jour d'après »

Selon Dahhak il a dit : « Celui qui visite une tombe le samedi, avant que le soleil ne se lève, le mort est au courant de celui qui le visite », On lui demanda : « Comment cela se fait-il ? » Il répondit : « Puisqu'il s'agit encore du Vendredi. »

Concernant la seconde question si les morts sont au courant de la situation dans laquelle se trouvent les vivants, c'est aussi oui. Il est rapporté par l'Imam Ahmed dans son **Mousnad** selon Anas ibn Malik (qu'Allah l'agrée) qui a dit que le Prophète (que la prière et la paix d'Allah soient sur lui) a dit : « **Vos œuvres sont présentées à ceux de vos proches et de vos familles qui sont morts, si il s'agit de bien, ils se réjouissent, mais si c'est autre chose ils disent : « Ô mon Seigneur, ne les fait pas mourir avant de les avoir guidés comme tu nous as guidés » »**

Il est rapporté par Abou Daoud Tayalissi dans son **Mousnad** selon Jabir ibn Abdallah (qu'Allah l'agrée) qui a dit que le Prophète (que la prière et la paix d'Allah soient sur lui) a dit : « **Vos œuvres sont présentées à vos familles et vos proches dans leurs tombes, s'il y a du bien ils se réjouissent et s'il s'agit d'autre chose, ils disent : « Ô mon Seigneur, inspire-le afin qu'il œuvre dans ton obéissance. » »**

Il est rapporté par Tabarani dans **El Aousat** selon Abou Ayyoub El Ansari (qu'Allah l'agrée) qui a dit que le Prophète (que la prière et la paix d'Allah soient sur lui) a dit : « **Si l'esprit du croyant est pris, il est rencontré par les gens de la miséricorde parmi les serviteurs d'Allah comme on rencontre l'annonceur des nouvelles (Bachir) parmi les gens de ce monde. Ils disent : « Attendez que votre frère se repose, car il vient de traverser une épreuve difficile ». Puis, ils vont vers lui ensuite ils l'interrogent : « Qu'a fait untel et unetelle ? S'est-elle mariée ? » S'ils l'interrogent sur quelqu'un qui est mort avant lui, il répond alors : « Celui-là est mort avant moi » Ils disent : « À Dieu nous appartenons et à Dieu nous retournons. Il a été emmené dans la demeure très profonde, quelle mauvaise demeure et quel mauvais endroit »** (Parmi les rapporteurs se trouvent Maslama ibn Ali qui est considéré comme faible)

Il est rapporté par Ibn Abi Dounia dans **Manamêt** selon Abou Ayyoub (qu'Allah l'agrée) qui a dit : « **Vos œuvres sont présentées aux morts, s'ils y trouvent du bien ils se réjouissent et s'ils y trouvent du mal ils disent : « Ô mon Dieu, fais-le revenir » »**

Il est rapporté par El Hakim Tirmidhi dans **Nawadir El Oussoul** selon le hadith de Abdelghafour ibn Abdelaziz, selon son père, selon son grand-père qui a dit que le Prophète (que la prière et la paix d'Allah soient sur lui) a dit : « **Les œuvres sont présentées le lundi et le jeudi à Allah et elles sont présentées aux prophètes, aux pères et mères le vendredi, ils se réjouissent devant leurs bonnes actions et cela rajoute de la blancheur et de l'éclat à leurs visages, craignez donc ALLAH et ne causez pas du tort à vos morts »**

Il est rapporté par Ibn Abi Dounia selon Abou Houeyra (qu'Allah l'agrée) que le Prophète (que la prière et la paix d'Allah soient sur lui) a dit : « **Ne faites point d'affront à vos morts en raison de vos mauvaises œuvres, car elles sont présentées à vos proches parmi les morts habitants des tombes. »**

Bilel ibn Abou Darda a dit : « J'entendais Abou Darda dire : « **Ô mon Dieu, je cherche protection auprès de Toi contre le fait que mon oncle Abdallah ibn Rawaha ne me hâisse lorsque je le rencontrerais. » »** **Fin de citation de l'Imam Souyouti.**

Cependant, malgré des sources scripturaires diverses et authentiques ainsi que des avis abondants parmi les plus grandes sommités d'entre les savants de cette communauté, certains contemporains sont persuadés et tentent de persuader que les morts ne peuvent plus rien percevoir de notre monde, qu'ils n'ont plus ni ouïe ni entendement. Pire, ils incriminent ceux qui pensent le contraire jusqu'au point où certains déclarent l'altération de la foi des musulmans par une telle croyance.

Qu'Allah nous préserve de penser que le Prophète (que la prière et la paix d'Allah soient sur lui) a conduit sa communauté vers ce qui altère sa foi. En effet, il est rapporté de l'Imam Boukhari et Mouslim dans leur **Sahih** selon ibn 'Omar (qu'Allah l'agrée) qui a dit : « **Le Prophète (que la prière et la paix d'Allah soient sur lui) s'est présenté devant le fossé de Badr et il a dit : « Avez-vous trouvé les menaces de votre Seigneur vrai ? »** Ensuite il ajouta : « **Certes ils entendent à présent ce que je dis [...] »** » ; Et dans une autre version du **Sahih** : « **Le Prophète (que la prière et la paix d'Allah soient sur lui), les appelait par leur nom et le nom de leur père : « Ô untel fils d'untel et untel fils d'untel ! Regrettez-vous désormais de ne pas avoir écouté Allah et son Prophète ? Nous avons certes trouvé vraies les promesses de notre Seigneur et avez-vous trouvé vraies les promesses de votre Seigneur ? »** 'Omar lui dit : « **Ô Messenger d'Allah, parles-tu à des corps sans aucune âme ?** » Il répondit : « **Par Celui qui détient l'âme de Mohammed entre ses mains ! Ils entendent aussi bien que vous ce que je suis en train de dire.** » Il est rapporté aussi dans le **Sahih** que lorsque le défunt est enterré et que ses proches s'en vont, tandis qu'il entend le claquement de leurs sandales, deux anges viennent l'interroger.

Quant à ceux qui répliquent en citant le hadith de 'Aïcha (qu'Allah l'agrée), qui a démenti que les gens de la fosse aient pu entendre le Prophète (que la prière et la paix d'Allah soient sur lui), cela n'est point un argument, car pour trouver l'exacritude il est nécessaire de rassembler toutes les informations et de juger en conformité avec ce qui est présenté. Or le cas de 'Aïcha (qu'Allah l'agrée) est un cas marginal, il se peut qu'elle n'est pas eu accès à l'information en cette période et c'est ce qu'en ont dit de nombreux savants dont Ibn Taïmiya qui a dit : « **'Aïcha (qu'Allah l'agrée) est excusée pour sa négation du fait que les gens de la Fosse aient pu entendre le Prophète (que la prière et la paix d'Allah soient sur lui), parce que le texte l'établissant ne lui est pas parvenu, mais cette excuse n'est plus valable pour autrui, car cette question fait désormais partie des choses nécessairement connues de la religion.** » (**Al-Intisâr Lil-Imâm Ahmad**)

Ce qui est plus que probable c'est qu'elle ne s'en est pas tenue à ses premiers dires. En effet, plusieurs faits le démontrent et parmi ceux-là c'est qu'elle a rapporté des Hadith qui prouvent le contraire. C'est elle (qu'Allah l'agrée) qui a rapporté que le Prophète (que la prière et la paix d'Allah soient sur lui) se rendait à la fin de la nuit au cimetière de Baqî` en disant aux morts : « **Que la paix soit sur vous, demeure du peuple des croyants. Ce qui vous a été promis vous est advenu en son temps, et nous allons, si Allah le veut, vous rejoindre. Ô Allah ! Pardonne aux gens du Baqî`al-Gharqâd** ». (Rapporté par Mouslim)

Elle a rapporté aussi (qu'Allah l'agrée) : « Je demandais : « **Que dois-je dire, ô Messenger d'Allah (lors de la visite aux cimetières)?** Il me répondit : **Dis : « Que la paix soit sur les habitants de ces demeures, ceux d'entre eux qui sont croyants et musulmans. Qu'Allah fasse miséricorde aux premiers et aux derniers d'entre vous. Nous allons, si Allah le veut, vous rejoindre. »** » (Rapporté par Mouslim)

Ces paroles : « **Que la paix soit sur vous, demeure du peuple des croyants [...]** » ne peuvent s'adresser qu'à des gens qui entendent et perçoivent ce qu'il advient dans ce monde et le Prophète (que la prière et la paix d'Allah soient sur lui) l'a prescrit à sa Communauté. Parmi ce qui prouve encore indiscutablement qu'elle croyait que les morts peuvent entendre et percevoir ce qu'il advient dans notre monde, Ahmed et El Hakem rapportent que 'Aïcha (qu'Allah l'agrée) a dit : « **Quand je rentrais chez moi, j'avais l'habitude de me mettre à l'aise et de me dévoiler, me disant qu'il n'y avait que mon père et mon mari. Mais lorsque 'Omar fut enterré, je n'ôtai plus rien de mes habits par pudeur envers 'Omar.** »

D'autres citent encore comme argument, prouvant que les morts ne peuvent entendre, la parole d'Allah (qu'Il soit Glorifié et Exalté) qui dit : « **De même, ne sont pas semblables les vivants et les**

morts. Allah fait entendre qui Il veut, alors que toi [Muhammad], tu ne peux faire entendre ceux qui sont dans les tombeaux. Tu n'es qu'un avertisseur. » (Sourate 35 Le Créateur, versets 22 à 24).

Or ce n'est point l'interprétation que lui donne les exégètes, Cheikh Hasan ibn 'Ali Saqaf a dit : « En vérité ces versets sont une preuve que les infidèles qui se sont obstinés dans le faux ne peuvent tirer profit de ce qu'ils entendent comme rappels et exhortations après qu'ils aient quitté ce monde en état d'infidélité. Ainsi Allah les a-t-il comparés aux morts en raison de cet aspect là et c'est ce sens qu'ont indiqué les exégètes. Cheikh Sabouni a dit dans son **Moukhtasar Tafsir Ibn Kathir** au commentaire du verset : « et tu ne peux faire entendre à ceux qui sont dans les tombes » ; « cela veut dire : Comme ne peuvent tirer profit désormais les morts en état d'infidélité du conseil et du prêche, de même en ce qui concerne ces idolâtres-là pour qui a été décrété un destin funeste, tu ne trouveras pour eux aucune issue et tu ne peux les guider « tu n'es qu'un avertisseur ».

Les termes « entendre », « sourds », « aveugles » ne sont pas à prendre dans leur sens littéral, car ce serait trahir la véritable signification de la Parole d'Allah qui est pourtant claire et qui répond par lui-même au sens voulu, comme pour les versets suivants :

Allah (qu'Il soit Glorifié et Exalté) dit : « **Et il en est parmi eux qui te prêtent l'oreille. Est-ce toi qui fais entendre les sourds, même s'ils sont incapables de comprendre. Et il en est parmi eux qui te regardent. Est-ce toi qui peux guider les aveugles, même s'ils ne voient pas ?** » (Sourate 10 Younus, versets 42 et 43)

Allah (qu'Il soit Glorifié et Exalté) dit : « **Tu ne peux faire entendre les morts ni faire entendre l'appel aux sourds quand ils s'enfuient en tournant le dos. Tu ne peux non plus guider les aveugles hors de leur égarement. Tu ne feras entendre que ceux qui croient en Nos versets et se soumettent.** » (Sourate 27 les fourmis, versets 80 et 81)

Il est plus qu'évident que le terme arabe « **La Tousmi'ou : tu ne peux faire entendre** » est dans le sens d'acceptation et non dans le sens de la faculté d'ouïe. Même dans la langue française le mot « entendre » n'est pas limité à décrire la faculté sensorielle, mais il peut signifier par exemple :

- Prendre une attitude sage, raisonnable : « entendre raison »
- Ne pas être d'accord, avoir un point de vue différent : « ne pas l'entendre de cette oreille »
- À l'en croire : « à l'entendre »
- Exaucer : « Que Dieu nous entende ! »
- Vouloir dire : « Qu'entendez-vous par ce commentaire? »

On demande à Allah de nous préserver de tomber dans l'aveuglement de l'esprit qui conduit à la rigidité et à l'incohérence des propos.

Zaouiya Tidjaniya El Koubra d'Europe

